

Accord européen sur le marché de l'électricité : une excellente nouvelle pour les consommateurs, il reste à transformer l'essai.

Les consommateurs se félicitent de l'accord trouvé hier à Luxembourg et appellent à l'ouverture d'une concertation pour la mise en œuvre du dispositif post-Arenh.

Le CLEEE a pris connaissance avec une grande satisfaction de l'accord trouvé hier à Luxembourg entre les ministres européens de l'énergie.

Le dispositif de l'Arenh, qui, malgré ses imperfections, protège efficacement les consommateurs français depuis 15 ans, se termine en effet fin 2025.

L'accord, s'il est confirmé au niveau de la Commission et du parlement européens, ouvre la voie à la mise en place en France d'un dispositif pérenne de contrat pour différence en remplacement de l'Arenh.

Le CLEEE tient à remercier la Ministre de la Transition Energétique et l'équipe de négociation française pour leur détermination qui a permis d'obtenir un tel accord.

De nombreux sujets restent maintenant à discuter au niveau français : prix de référence, volume d'électricité concerné, modalités de redistribution aux consommateurs...

Sur le prix de référence, le CLEEE se réfère à l'analyse de la Commission de Régulation de l'Energie rendue publique le 19 septembre, qui établit le coût complet du nucléaire existant à 60.7 €/MWh₂₀₂₂. Le CLEEE appelle les pouvoirs publics à fixer un prix de référence proche de ce coût complet.

Le volume d'électricité concerné doit être suffisamment important pour garantir une protection suffisante des consommateurs en cas de crise sur les marchés de l'électricité. Le CLEEE appelle les pouvoirs publics à intégrer dans le mécanisme la totalité de la production nucléaire à l'exception des volumes vendus à travers des contrats de long terme.

Enfin, la redistribution aux consommateurs (en cas de marché supérieur au prix de référence) ou la contribution de ces derniers à EDF (dans le cas inverse) devra se faire selon des modalités transparentes, non discriminatoires, et bénéficier à l'ensemble des consommateurs.

Le CLEEE appelle au lancement d'une concertation sur ces sujets, de manière à apporter une complète visibilité dans les tous prochains mois sur le futur dispositif de régulation post-Arenh.

Assortie des bons paramètres, la nouvelle régulation pourra contribuer de manière décisive à la pérennité des entreprises françaises, à la réindustrialisation du pays et à l'accélération de la décarbonation.



COMITE DE LIAISON DES ENTREPRISES CONSOMMATRICES D'ÉLECTRICITE – 18 OCTOBRE 2023

CLEEE

Le **CLEEE** regroupe des entreprises grandes consommatrices d'électricité dans des domaines aussi divers que les **Services Publics** (SNCF, RATP, Aéroports de Paris, La Poste), **l'environnement** (Veolia, Saur, Sogedo, Suez), les **télécommunications** (Bouygues Telecom, Iliad, Orange, TDF), les transports (Keolis), **l'hôtellerie** et le **logement** (Accor, Action Logement, Korian,...), **l'agro-alimentaire** (Andros, Bonduelle, Eureden, Invivo, Lesaffre, Limagrain, Nexira, Panzani, Roullier, Savencia, Sodiaal, Sundeshy, Terrena, Vivescia, Ynsect), **l'automobile** (Valeo, MAN ES, CLAAS), les **matériaux** (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, Union des Industries de Technologies de Surface, Union des Transformateurs de Polymères, Basaltes, Fysol, Gerflor, Hacer, Imerys, Piveteau Bois, Serge Ferrari), la **métallurgie** (fédération Forges-Fonderies, Winoa), le **commerce** (PERIFEM, Auchan, Carrefour, Casino, Décathlon, H&M, Les Mousquetaires, Metro, Système U), les **services bancaires** (BPCE), les **semi-conducteurs** (STMicroelectronics), **l'informatique**, la **chimie** (Armor Group), **l'électricité** (Legrand), **l'énergie** (Trapil), la communication (InterPresseOffset,...), l'événementiel (SEMEC), le monde associatif (Le Cèdre)...

www.cleee.fr

Contact :

Frank.roubanovitch@cleee.fr

+33 6 17 78 80 59